

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU TITRE DE
MAITRE-RESTAURATEUR EN MOSELLE**

Lieu de dépôt du dossier : PREFECTURE DE LA MOSELLE
 Service de Coordination de l'Action Départementale
 Bureau de l'Economie et de l'Emploi
 B.P. 71014
 57034 METZ CEDEX 1

**Votre contact : Mme KOLMER – e-mail : martine.kolmer@moselle.gouv.fr
 Tél. : 03.87.34.88.10**

IDENTITE DU CANDIDAT :

NOM :

Prénom :

Fonction au sein de l'établissement :

ETABLISSEMENT (dans lequel est exercée l'activité) :

Enseigne :

Adresse :

Tél. :

SI L'ENTREPRISE EST DE FORME SOCIALE :

Raison sociale de la société :

Adresse du siège social :

IDENTITE DU CUISINIER (si le cuisinier n'est pas le candidat au titre de maître-restaurateur) :

Fait à _____, le _____

Nom et signature du demandeur :

Le service Tourisme de la Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de la Moselle se tient à la disposition des candidats pour tout renseignement relatif au montage des dossiers.

**ANNEXE 1 : CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION
DU TITRE DE MAÎTRE-RESTAURATEUR**

Pour obtenir le titre de maître restaurateur, le dirigeant du fonds de commerce de restauration doit justifier de l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Veillez cocher la case correspondant à votre situation

| | |
|--|--|
| | Etre titulaire du Brevet Professionnel, du Baccalauréat professionnel ou d'une certification de niveau IV ou supérieur au répertoire national des certifications professionnelles. |
| | Etre titulaire d'un CAP, du BEP ou d'une certification de même niveau + expérience professionnelle de 5 ans en qualité de dirigeant ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration. |
| | Justifier en tant que dirigeant ou employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, d'une expérience professionnelle de 10 ans si le dirigeant ou l'employé n'est pas titulaire de l'un des diplômes, titres ou certificats mentionnés en ligne 1 ou 2. |
| | Justifier de 5 ans d'expérience professionnelle en tant que dirigeant ou employé (si pas titulaire du diplôme en ligne 1 ou 2) + activité sous contrôle technique, effectif et permanent d'un cuisinier détenant un diplôme de niveau supérieur à V et justifiant lorsqu'elle est requise, d'une expérience professionnelle minimale de 5 ans. |

**ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CHEF
D'ENTREPRISE DE L'ACQUITTEMENT DES COTISATIONS
FISCALES OU SOCIALES EXIGIBLES**

M./Mme

Agissant en son nom personnel ou s'il y a lieu, pour le compte de la société :

En tant que :

Certifie sur l'honneur que l'entreprise ne connaît actuellement aucun retard du point de vue de ses obligations fiscales, sociales ou environnementales.

Fait à _____, le

Signature